

# COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL : Prolongement

N° 88/2023

**OBJET** : Réglementation de la circulation route d'Onet-le- Château, à partir de l'intersection rue du Puech avec rue du Roc jusqu'au bâtiment de Monsieur Périé en partant vers Onet-le- Château village.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de travaux afin de reboucher la tranchée transversale pour la pose de câbles électriques et de remettre la route en état par l'entreprise CEGELEC RODEZ ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – La route d'Onet-le-Château sera fermée au niveau de la rue du Puech et rue du Roc jusqu'au bâtiment du GFA Périé vers la sortie du village de Souyri à toutes circulations du 24 juillet 8h jusqu'au 2 octobre 2023 18h.

**ARTICLE 2** - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur.

**ARTICLE 3** - La signalisation et une déviation (route de Souyri D 85, D840 et direction Onet-le-Château Village) seront mises en place par l'entreprise CEGELEC RODEZ.

**ARTICLE 4** - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 19 septembre 2023.

 Le Maire,  
  
Jean-Louis ALIBERT

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.*